

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016 : DELIBERATION N°22

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1^{ER} FEVRIER 2016

L'an deux mille SEIZE, le HUIT FEVRIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nathalie GOMES (à Michèle GRAS)

Bernadette MORIAME (à Jean-Pierre COULON)

Corinne DEROO (à Arnaud DECAGNY)

Christian DEMUYNCK (à Naguib REFFAS)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Samia SERHANI (à Marie-Christine MORETTI à partir de la question n° 7)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Mehdi GAMRA à partir de la question n° 7)

EXCUSE :

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Abdelhakim NEZZARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N°22: Fixation de tarifs pour le spectacle patoisant « In haut, c'est pus cher! »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat, en date du 10 mai 1974, Denoyers et Chorques, relatif aux différences de situations entre les usagers du service public,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Education - Petite Enfance - Jeunesse - Tourisme » qui s'est réunie le 11 janvier 2016,

Considérant que, dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Maubeuge prévoit un spectacle patoisant « *In haut, c'est pus cher!* » dont la représentation aura lieu le samedi 19 mars 2016 dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Qu'il convient de fixer les tarifs d'entrée de cette manifestation en respect des principes d'accès aux services publics communaux :

- Tarif plein : 8 €
- Tarif réduit : 4 € → sera réservé aux étudiants, demandeurs d'emploi, groupes de + 10 personnes.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- fixer les tarifs du spectacle « *In haut, c'est pus cher!* » comme suit :
 - tarif plein : 8€,
 - tarif réduit : 4€, réservé aux étudiants, demandeurs d'emploi et groupes de + 10 personnes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

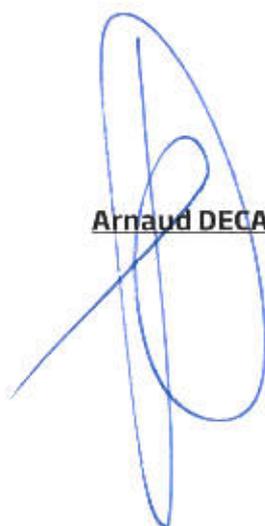
- **Fixe** les tarifs du spectacle « *In haut, c'est pas cher !* » comme suit :
 - tarif plein : 8€,
 - tarif réduit : 4€, réservé aux étudiants, demandeurs d'emploi et groupes de + 10 personnes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

